

Zen energie

N°22

sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SICSEF • FEVRIER 2021



Xavier MELKI

Président du SICSEF
Maire de Franconville
1er Vice-président
de Val Parisis

*Tout d'abord, nous vous adressons
tous nos vœux de bonheur, de santé et
de réussite pour cette nouvelle année 2021.
Nous espérons tous que cette année
nous apporte une meilleure visibilité
pour entreprendre des projets d'avenir.*

Dans ce premier numéro de l'année, nous avons souhaité évoquer un sujet resté quelque peu discret ces derniers temps : la transition énergétique. Et pourtant, elle fait l'objet d'avancées importantes, de décisions, de stratégies nationales qui marqueront l'économie des ménages ces prochaines années.

Sur le fond, nous ne pouvons qu'approuver les objectifs : **réduction des consommations, développement des énergies vertes, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de notre empreinte carbone, ...** Le contexte énergétique, le réchauffement climatique nous imposent de prendre des décisions fortes et nous ne pouvons que souhaiter l'atteinte des objectifs fixés.

Cependant, nous faisons face à une réalité territoriale qui semble méconnue des législateurs. Et cela nous semble très dommageable. Nous en faisons pourtant les frais depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les réseaux de chaleur, les stratégies portent sur deux points essentiels. Le premier concerne l'éligibilité à l'application du taux de TVA réduit à 5.5% pour la fourniture de chaleur. **Les taux de couverture par des énergies renouvelables ou de récupération devront s'élever à 55% en 2025 et à 60% en 2030 pour maintenir cette éligibilité fiscale.** La majorité des réseaux de chaleur sont gérés via des délégations de service public. Quelle solution les législateurs nous apportent-ils pour répondre à ces obligations sans mettre à mal les équilibres économiques de nos contrats ? Aucune !

En second lieu, la décarbonation des énergies passera par l'arrêt des soutiens aux cogénérations utilisant du gaz naturel. Entendez par là, la fin des contrats d'obligation d'achat de l'électricité par EDF. Ces installations garantissaient pourtant une compétitivité économique aux réseaux de chaleur, indispensable pour leur développement.

Enfin, nous sommes surpris d'une telle mise en valeur de l'électricité dans les stratégies quinquennales à venir.

Le dossier de presse du ministère de la transition écologique prévoit «une systématisation des modes de chauffage électriques performants dans les constructions neuves». Par ailleurs, un mode de chauffage est considéré performant quand il présente un facteur d'émission de CO₂ bas. Etonnant : l'évaluation de la performance des modes de chauffage électriques a évolué. Le facteur d'émission du chauffage électrique est passé de 210 à 79 gCO₂/kWh, justifié par une nouvelle méthode de calcul contestée même par des acteurs de la place publique tels que l'association AMORCE. **Le recours à l'électrique est donc fortement encouragé ... alors même que la France importe de l'électricité d'Allemagne !**

Nous gérons aujourd'hui un réseau de chaleur qui alimente plus de 7 000 logements grâce à l'énergie renouvelable. Aussi, nous avons déjà fait le choix d'intégrer cette démarche de réduction de notre empreinte carbone. Il est exclu que ces choix pénalisent l'avenir du réseau de chaleur du fait de stratégies nationales. Le SICSEF s'engage donc à poursuivre ses efforts pour définir et mettre en place les solutions juridiques et économiques permettant de conserver la confiance de nos usagers et de maintenir la qualité du service public.

Xavier MELKI

Rejoignez l'association Hélios

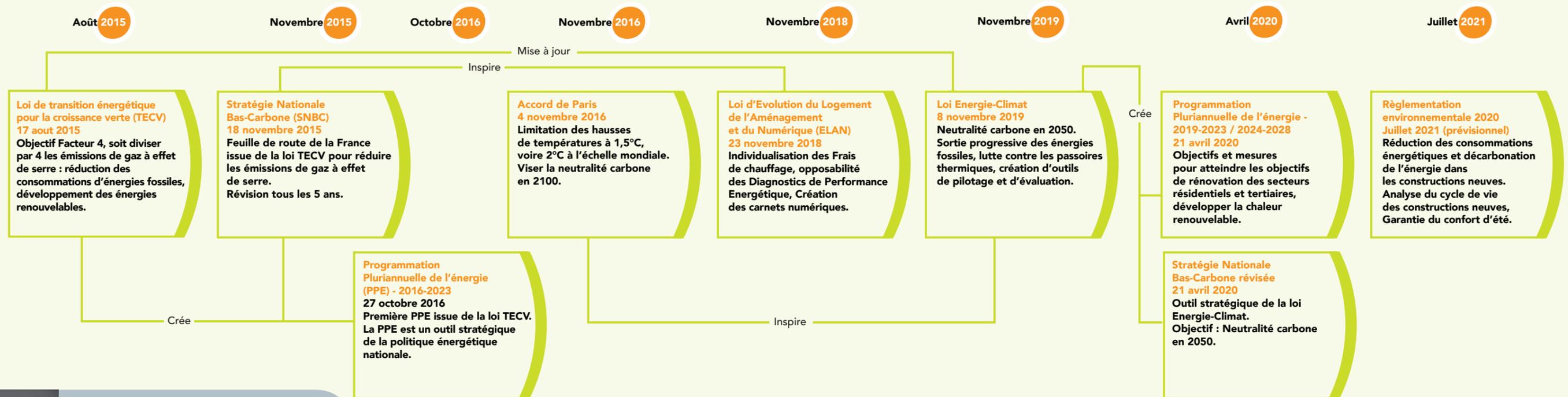
L'association Hélios a pour vocation la défense des droits et intérêts des usagers du réseau de chaleur. Dans ce cadre, l'association est membre de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), qui se réunit minimum une fois par an pour l'examen des conditions techniques et financières du service.

La dernière réunion s'est par ailleurs tenue le 16 décembre dernier pour l'examen de l'exercice 2019. La CCSPL a rendu son avis que vous pouvez télécharger sur www.sicsef.com.

L'association suit en outre toutes les décisions du SICSEF en assistant à l'ensemble de nos comités syndicaux.

L'association représente les usagers du réseau de chaleur sur les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville. Vous pouvez les contacter à l'adresse helios95bis@gmail.com.

La transition énergétique



TÉMOIGNAGE

Sébastien Meurant
Sénateur du Val d'Oise
Conseiller municipal de St Leu
Conseiller communautaire Val Parisis

« En tant que Sénateur du Val d'Oise, j'ai à cœur de défendre les projets locaux qui fonctionnent. Mon rôle est avant tout de faire évoluer la loi pour tendre vers des actions dont l'application sur le terrain profite aux habitants. En matière de transition énergétique, les syndicats de chauffage urbain comme le SICSEF, au cœur de la recherche et du développement, nous permettent d'apprécier de nouvelles méthodes pour réduire la facture des abonnés mais aussi l'empreinte carbone. Toujours en pointe pour étendre ces technologies à de nouveaux abonnés, il est de notre devoir d'encourager les initiatives locales à travers des aides ou des dispositifs législatifs adaptés à l'urgence climatique. Xavier Melki sait pouvoir compter sur mon soutien pour défendre l'intérêt des abonnés tout en réduisant les émissions de CO2. »

Les grands principes de la transition énergétique

En 2015, les stratégies pour la transition énergétique s'appuyaient sur le principe du Facteur 4 qui correspond à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre. En cinq ans, les stratégies ont évolué vers la Neutralité Carbone, notion introduite par l'Accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016.

Qu'est-ce que la Neutralité Carbone ?

La loi Energie-Climat définit la neutralité carbone comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions

anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ».

L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone implique donc une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national mais également de lourds efforts de préservation des espaces considérés comme des puits d'absorption du CO₂, notamment les espaces forestiers et les espaces agricoles. En outre, les matériaux biosourcés comme le bois ont une bonne capacité à stocker le CO₂ tout au long de leur utilisation.

Les principales orientations de la transition énergétique

Si les objectifs ont évolué et sont plus ambitieux, les axes définis pour les atteindre restent inchangés :

La réduction des consommations finales d'énergie dans tous les secteurs et surtout celui du bâtiment par l'accélération de la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires et l'éradication des passoires thermiques.

La réduction des consommations d'énergie primaire fossile par le remplacement des anciennes chaudières fonctionnant au fuel, au gaz naturel ou au charbon et la décarbonation complète des énergies utilisées dans les bâtiments neufs.

Le développement des énergies renouvelables par le renforcement des dispositifs de soutien et la valorisation de l'utilisation du renouvelable dans les constructions neuves.

Des budgets carbone pour atteindre les objectifs

La Stratégie nationale bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit les trajectoires des « budgets carbone » fixés par période de 5 ans, qui permettront aux puits d'absorption de compenser les émissions.

Quelles conséquences pour votre patrimoine

Les évolutions des objectifs définis pour la transition énergétique impliquent des obligations plus ou moins lourdes selon les secteurs concernés. Ces objectifs sont échelonnés par période de 5 ans via les révisions de la PPE et de la SNBC.

Evolution des obligations pour les logements

De manière générale, les mesures consistent essentiellement à inciter les propriétaires de logements à s'engager dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et à renouveler leurs installations de chauffage.

Une rénovation énergétique est toutefois exigée lors de l'engagement de travaux lourds tels qu'un ravalement de façade ou la réfection des toitures.

Enfin, l'objectif étant d'éradiquer les passoires thermiques, des obligations progressives sont mises en place pour cette catégorie de logement :

- 1 - Obligation dès 2022 de réaliser un audit énergétique lors de la mise en vente ou en location d'un logement énergivore ;
- 2 - Obligation de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ces logements avant 2028 ;
- 3 - Mise en application de sanctions à partir de 2028.

Les passoires énergétiques sont des logements très énergivores, classés F ou G, et consommant plus de 330 kWh/m²/an d'énergie primaire.

Evolution des obligations pour les bâtiments tertiaires

La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit une accélération de la rénovation des bâtiments scolaires, qui constituent 50% du patrimoine des collectivités.

Cependant, les obligations pour les bâtiments tertiaires concernent toutes les activités (bureaux, enseignement, sportif, administratif, ...).

Les maîtres d'ouvrages de ces bâtiments devront prendre les mesures nécessaires pour réduire leurs consommations d'énergie finale par rapport à 2010 comme suit :

- - 40% en 2030
- - 50% en 2040
- - 60% en 2050

Evolution des obligations pour le réseau de chaleur

En ce qui concerne les réseaux de chaleur, ils sont toujours présentés comme un vecteur massif d'utilisation des énergies renouvelables. Des objectifs plus ambitieux leur seront donc demandés :

- Augmentation des taux de couverture par les énergies renouvelables ou de récupération pour atteindre les 60% en 2030 ;
- Suppression des dispositifs de soutien pour les cogénération gaz naturel.

Bilan des opérations réalisées sur le réseau de chaleur

Le SICSEF délègue depuis le 1er juillet 2011 l'exécution du service du réseau de chaleur à la société SEFIR, filiale du Groupe Engie Solutions.

Dans ce cadre, les projets, inscrits dans le contrat de délégation de service public, engendrent des investissements prévisionnels sur lesquels SEFIR s'est appuyé pour construire les tarifs de vente de chaleur. Ces projets ont vocation à moderniser nos installations tout en maîtrisant les coûts pour maintenir un bon niveau de compétitivité.

Rénovation des installations de cogénération



Montant des travaux : **1 495 116 €HT**
Année de mise en service : **2012**

Nature des travaux : Renouvellement des installations sur le site des Logis verts. Entre novembre et mars, la cogénération produit simultanément de l'énergie électrique et de

l'énergie thermique. L'électricité est injectée sur le réseau de distribution public. La chaleur est injectée sur le réseau de chaleur.

Enjeux de l'opération : la cogénération permet de renforcer la compétitivité des tarifs de vente de chaleur grâce à la vente de l'électricité à EDF. En outre, elle renforce la sécurité du service d'électricité pendant les périodes les plus froides.

Interconnexion des réseaux de distribution



Montant des travaux : **2 592 850 €HT**
Soutien des partenaires financiers : **574 240 €** (Région Ile-de-France)

Année de mise en service : **2012**

Nature des travaux : création d'un réseau de distribution reliant la

chaufferie biomasse aux trois chauf-

feries gaz historiques. Enjeux de l'opération : elle permet à l'intégralité du réseau de chaleur et de ses abonnés d'être alimentés par la

chaufferie biomasse et de bénéficier de ses avantages notamment économiques.

Création d'une chaufferie biomasse



Montant des travaux : **6 088 931 €HT**

Soutien des partenaires financiers : **1 410 053 €** (Certificats d'Economie d'Energie)

Année de mise en service : **2014**

Nature de l'opération : Implantation d'une nouvelle chaufferie sur le site

des Montfrais à Franconville

Enjeux de l'opération : l'intégration d'énergie renouvelable pour la production de chaleur vise à limiter l'utilisation des énergies fossiles et, de fait, les émissions de gaz à effet de serre. Cela permet aussi de maîtriser les coûts pour les utilisateurs du réseau grâce à une meilleure stabilité du prix des énergies renouvelables et l'application d'un taux de TVA réduit à 5.5%.

Développement du réseau de chaleur



Montant des travaux : **6 277 844 €HT**

Soutien des partenaires financiers : **755 668 €** (Région Ile-de-France - ADEME)

Année de mise en service : **2014 à 2020**

Nature des travaux : Création de canalisations souterraines et de postes de livraison pour l'alimentation de bâtiments équipés de chaudières gaz ou fuel.

Enjeux de l'opération : le développement du réseau de chaleur permet à un plus grand nombre d'abonnés de bénéficier de ses avantages, de développer l'utilisation de l'énergie renouvelable, le bois-énergie, et de renforcer la compétitivité du tarif de vente de chaleur par la mutualisation des coûts.

Le suivi des indicateurs

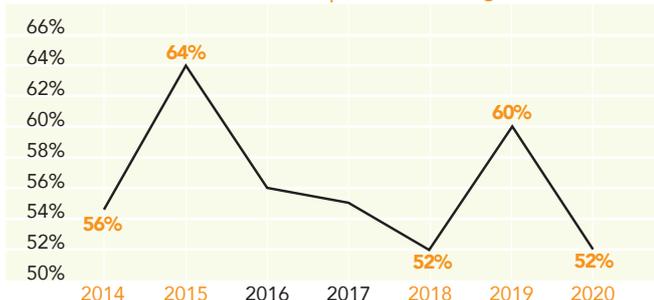
Evolution du prix moyen (€TTC/MWh)



Evolution du patrimoine raccordé (Eq.logements)



Evolution du taux de couverture par le bois-énergie (%)



Evolution de la quantité d'émissions de CO2 évitée (tonnes)

